



Syndicat local **FO Justice CP BORGEO**

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du CSA Local,

les membres du CSA Local **FO Justice Borgeo** vous ont saisi le 13 juin 2025 pour vous demander la tenue d'un CSA exceptionnel dont les sujets étaient l'article 33 du protocole d'Incarville et la validation de la charte des temps des parloirs qui aurait dû être votée avant le 31 mars 2025.

A la place Monsieur le Président, vous avez envoyé des convocations pour un CSA classique traitant des mêmes sujets, bafouant ainsi un droit syndical. Le but de cette manœuvre étant probablement de ne pas vouloir se faire remarquer une fois de plus par la Direction Interrégionale, comme lors des derniers CSA Interrégionaux.

Cela malheureusement ne nous surprend pas, car nous connaissons « l'amour » que vous portez pour le travail syndical.

Pour preuve, ce que vous avez déclaré sans vergogne lors d'une réunion de synthèse avec une brigade : les détachements syndicaux, c'est du détournement de fonds publics !

Sachez que le travail syndical à Borgeo a permis des avancées majeures. Certes tout n'est pas parfait mais le bilan est bien plus positif que le vôtre, tant vous vous acharnez à tout déconstruire et à ne pas nous écouter. Les « anciens » vous le diront, ils n'ont jamais vu le CP Borgeo dans un si piteux état.

Votre politique et votre management (nous incluons également vos adjointes) ont fait que :
Tous les services sont en souffrance.

La sécurité de l'établissement n'est plus assurée avec des travaux intérieurs et extérieurs sans surveillance, et l'absence de bagage X à la PEP depuis des semaines alors qu'il y en a un disponible au greffe.

Et la protection de vos agents est inexistante comme nous en avons eu le triste exemple, alors qu'elle devrait être une de vos priorités.

Vous l'aurez compris, les membres du CSA local **FO Justice Borgeo** ne siégeront pas aujourd'hui ! Et pour terminer cette déclaration liminaire, ne vous demandons Monsieur le Président, de respecter la charte des temps que vous présentez ce jour en remplaçant l'agent muté.

Nous vous demandons également de bien relire l'article 33 du protocole d'Incarville et d'en comprendre le sens, tant la voie que vous prenez en est éloignée !

Adresse du bureau local : lieu-dit Canavaggio
20290 Borgeo

Les membres du CSA Local
le 01 juillet 2025